



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 30 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le trente octobre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBA - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - DURAND (Suppléant) - GALZIN - GODEFROY - JULIEN (Suppléant) - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - SUDRE (Suppléant) - VIALA B - VIALA P. (Remplaçant).

N° 2014/141

**Objet : Budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze :
affectation du résultat 2012 de la section soins sur le Budget 2014**

Vu la proposition d'affectation du résultat 2012 du Budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze envoyée par l'Agence Régionale de Santé en date du 20 mai 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de ventiler les résultats de la section de fonctionnement du compte administratif 2012 de l'EHPAD Résidence La Grèze comme suit :

Section d'exploitation :

- Soins :

Résultat de l'exercice : Excédent de2 766,13 €

Ce résultat excédentaire est affecté en totalité en réserve à l'investissement (article 10682) du Budget 2014.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 3 novembre 2014.

Raymond GARDELLE